

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX  
**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)  
**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Conservatoire à Rayonnement Régional - École élémentaire Voltaire de Dijon - Convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés musique à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte d'Or**

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention entre la Ville et l'État (Ministère de l'Éducation Nationale) afin de définir les modalités de fonctionnement des classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges, en application d'un arrêté ministériel du 31 juillet 2002.

Des classes à horaires aménagés de CE2, CM1 et CM2 ont été créées par la Ville et l'Inspection Académique de la Côte d'Or à l'école élémentaire Voltaire depuis quelques années. L'enseignement artistique est dispensé aux élèves par des professeurs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon.

Par délibération du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'élargir par avenant ce dispositif à une classe de CE1.

Il vous est proposé une nouvelle convention d'une durée de deux ans fixant l'organisation des classes à horaires aménagés musique de l'école Voltaire. Celle-ci précise les modalités de fonctionnement entre les deux structures, les contenus et volumes horaires des enseignements artistiques, la procédure d'admission des élèves avec la mise en place d'indicateurs, les modalités d'affectation et de communication des résultats, l'évaluation, le suivi, la surveillance des élèves ainsi que la commission de suivi de la scolarité en CHAM.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**